

# 4<sup>ème</sup> Course de Côte Régionale des Monts d'Arrée

## Samedi 6 et dimanche 7 Juillet 2019



## REGLEMENT PARTICULIER

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE de L'ACO MAINE BRETAGNE

Organise le Samedi 6 et dimanche 7 Juillet 2019 avec le concours de l'Association **Celtic Sport Auto**

Une compétition automobile *de course de côte Régionale dénommée*

**4<sup>ème</sup> Course de Côte des MONTS D'ARREE**

Cette compétition compte pour :

- Coupe de France De La Montagne 2019
- Le Championnat de la Ligue du Sport Automobile Bretagne / Pays de la Loire
- Le Championnat A.C.O. des Courses de Côtes

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue régionale du sport automobile Bretagne / Pays de Loire sous le numéro **R 12** en date du ...**25/02/2019**, et enregistré à la FFSA.

### **Organisateur technique**

**Nom :** Celtic Sport Auto

**Adresse :** Route de Douarnenez Kéraël Vihan 29100 POUILLAN sur Mer

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA**

## ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

### **1.1P. OFFICIELS**

#### **Compétitions régionales**

Président du Collège des Commissaires Sportifs .....	M.BEDIN	Jean-Paul	Licence n° 3271
Commissaires Sportifs (au nombre de 2 ou 4)	M.MERCIER	Jean-Marie	Licence n° 4176
	M.DAMS	Christian	Licence n° 2498
Directeur de Course	M.GIANOLIO	Gabriel	Licence n° 7760
Directeur de Course Adjoint	M.POTET	Didier	Licence n° 1314
Directeur de Course Adjoint	M.COUSIN	Guillaume	Licence n° 206258
Commissaires Techniques A (B au minimum)	M.MEVEL	André	Licence n° 186089
Commissaires Techniques C	M. GUILLEUX	Patrick	Licence n° 55340
Commissaires Techniques	M.		Licence n°
Chargé de la mise en place des moyens	M.LE GOFF	Jean-Yves	Licence n° 252822
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	M.VINCENT	Jacques	Licence n° 154369
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	M.TATIN	Jean-Yves	Licence n° 6575
Chargé des Commissaires de route	M.RUELLO	Didier	Licence n° 206257

Chronométrateurs M. .... Licence n° \_\_\_\_\_

Chronométrateurs M. .... Licence n° \_\_\_\_\_

Classement

*Nota : il ne pourra être porté sur le règlement particulier que des noms d'officiels titulaires de leur licence pour l'année en cours et ayant confirmé par écrit leur participation*

### **1.2P. HORAIRES**

Clôture des engagements le mardi 2 Juillet 2019 à minuit.

Publication de la liste des engagés le jeudi 4 juillet 2019 à 22H00

Vérifications administratives **à la salle du Gouren**

Le samedi 6 Juillet de 14H00 à 19H00

Le dimanche 7 Juillet de 8H00 à 9H00

Vérifications techniques **dans le parc concurrent**

Le samedi 6 Juillet de 14H15 à 19H15

Le dimanche 7 Juillet de 8H00 à 9H00

**Les vérifications administratives et techniques du dimanche matin**

**uniquement sur demande écrite jointe aux bulletin et règlement d'engagement**

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le dimanche 7 juillet 2019. à 9H00

Briefing des commissaires le 7 Juillet 2019 à 7H30. à la salle du Gouren (lieu d'hébergement).

Essais libre (non chronométrés) le 6 Juillet de 16H30.à 19H00 et le dimanche 7 Juillet .de 9H00 à 11H00

Essais chronométrés le dimanche 7 Juillet de 11H10 à 12H10

**Un briefing écrit sera remis aux pilotes lors du contrôle administratif contre émarginement**

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le ...7 Juillet 2019 .à 13h00

### **Course**

- 1<sup>ère</sup> montée le dimanche 7 Juillet 2019 à partir de 14H00
- 2<sup>ème</sup> montée le dimanche 7 Juillet 2019 à partir de 15H15
- 3<sup>ème</sup> montée le dimanche 7 Juillet 2019 à partir de 16H30
- 4<sup>ème</sup> montée le dimanche 7 Juillet 2019 à partir de 17H45

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 30 mn. après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé

Remise des prix le 7 Juillet 2019 à 20H00 salle communale de Berrien

Les chèques des concurrents correspondants à leur prix ainsi que le Palmarès, pourront être retiré lors de la remise des prix.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le : samedi 6 Juillet 2019.à 19H00

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Vérifications administratives **à la salle du Gouren**

Le samedi 6 Juillet de 14H00 à 19H00

Le dimanche 7 Juillet de 8H00 à 9H00

Vérifications techniques **dans le parc concurrent**

Le samedi 6 Juillet de 14H15 à 19H15

Le dimanche 7 Juillet de 8H00 à 9H00

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : Jean PLASSART

Adresse Route de Carhaix 29690 BERRIEN

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le dimanche 7 Juillet 2019 à 9H00  
A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le dimanche 7 Juillet 2019 à 9H00

Pesage des voitures libre ou obligatoire

### **1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES**

Cet article est destiné à recueillir toutes les modifications ou adjonctions apportées par l'organisateur au règlement particulier type. La numérotation des articles devra être scrupuleusement respectée.

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Voir règlement standard des courses de côte

## **ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES**

### **3.1P. ENGAGEMENTS**

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

**Celtic Sport Auto** Route de Douarnenez Kéraël Vihan 29100 POUILLAN sur Mer

Email : [celtic.sport.auto@gmail.com](mailto:celtic.sport.auto@gmail.com)

Tél : 02.90.9425.39

Mobile : 06.75.70.41.23

jusqu'au mardi 4 Juillet 2019 à minuit

Les droits d'engagement sont fixés à 220 €, réduits à 120 €, **pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.**

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement libellés à l'ordre de **Celtic Sport Auto**

**Nota : Les concurrents participant avec un Titre de participation régional « Montagne » (TPRM) – exclusivement pour les groupes F2000, N/FN, A/FA, FC et GT de Série – devront présenteront, lors des vérifications administratives, un certificat médical reconnaissant leur aptitude à la pratique du sport automobile. Le coût de ce TPRM est de 54 €, à régler en sus des droits d'engagement (chèque à établir à l'ordre de l'ASA ACO Maine-Bretagne.**

**Nota : pour les concurrents participant aux 2 courses de côtes organisées par l'AMCM (Loc-Eguiner et La Harmoye) et à celle organisée par l'écurie CELTIC SPORT AUTO (Monts d'Arrée à Berrien), une remise de 10 € (dix euros) par épreuve (soit 30 € au total) leur sera attribuée sous la forme de chèques qui leur seront expédiés par chacune des 2 écuries à l'issue de la 3<sup>ème</sup> épreuve.**

### **FORFAIT**

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pas pu se présenter au départ de l'épreuve, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée

**De 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve**

**De 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications**

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 30 les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **4.1P. VOITURES ADMISES**

**Le nombre des voitures admises est fixé à 100**

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

#### **4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS**

Voir règlement standard des courses de côte.

#### **4.3P. NUMEROS DE COURSE**

Voir règlement standard des courses de côte.

#### **4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE**

Voir tableau de sécurité.2019

### **ARTICLE 5P. PUBLICITES**

Voir règlement standard des courses de côte.

Publicité obligatoire (non rachetable)

Publicité optionnelle

### **ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

#### **6.1P. PARCOURS**

La course de côte des Monts d'Arrée a le parcours suivant

La course se déroulera en 4. montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

**Départ : route départementale 42 lieu dit « liorzou »**

**Arrivée : route départementale 42 lieu dit « treusquilly »**

Pente moyenne 3.6%

Longueur du parcours 1800m.

**Modalités de retour au départ** : chemin de retour en convoi, au départ du parc concurrent empruntera la route D769 et par les voies communales jusqu'au départ

Parc de départ : zone artisanale de BERRIEN

Parc d'arrivée : zone artisanale de BERRIEN

#### **6.2P. ROUTE DE COURSE**

Accès à la ligne de départ, en convoi après mise en formation au parc concurrent

#### **6.3P. FILE DE DEPART**

File de départ : lieu dit « liorzou »

#### **6.4P. SIGNALISATION**

Voir règlement standard des courses de côte.

#### **6.5P. PARC CONCURRENT**

Les parcs concurrents seront situés à zone artisanale de BERRIEN

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de .8heures, le vendredi 5 Juillet 2019

#### **6.6P. PARC FERME FINAL**

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé dans la zone artisanale de BERRIEN

#### **6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS**

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : zone artisanale de BERRIEN
- pendant les essais et la course au parc départ zone artisanale de BERRIEN
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée zone artisanale de BERRIEN

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

### 6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence se tiendra au local des vérifications administratives, TI AR Gouren de 8H à 19H00

Téléphone permanence n° 02.98.99.03.80

Centre de secours le plus proche : centre d'intervention de HUELGOAT Tél. 18 ou le 02.98.99.90.76

## ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

### 7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Un briefing écrit sera remis aux pilotes lors du contrôle administratif contre émargement

### 7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

Préciser la procédure de départ : (classique).

### 7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Echauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture : **NON AUTORISE**

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

## ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de chaque discipline.

## ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement de chaque discipline

La répartition des prix se fera de la façon suivante.

SCRATCH 1<sup>er</sup> 250€ 2<sup>ème</sup> 200€ 3<sup>ème</sup> 110€

COUPE DES DAMES 1<sup>er</sup> 80€ 2<sup>ème</sup> 40€ (si 4 partantes et plus)

**NOTA** : Si un concurrent est seul dans son groupe, il ne pourra prétendre qu'aux prix « Groupe et Scratch.

Nb de partants	Groupe				Classe				
	1 à 5	6 à 10	11 à 20	+ de 20	1	2 à 4	5 à 8	+ de 8	
1 <sup>er</sup>	70€	70€	120€	120€	1 <sup>er</sup>	70€	120€	120€	120€
2 <sup>ème</sup>		50€	80€	80€	2 <sup>ème</sup>		80€	80€	
3 <sup>ème</sup>			60€	60€	3 <sup>ème</sup>				50€
4 <sup>ème</sup>			45€	45€					
5 <sup>ème</sup>				30€					

### COUPES

Des coupes récompensant les différents vainqueurs des Groupes et classes qui ne sont pas cumulables

Une récompense est prévue pour les commissaires.

### REMISE DES PRIX ET COUPES

Une coupe sera distribué à chaque concurrent ayant obtenu un prix.

Les prix ne sont pas cumulables. Le prix le plus élevé (scratch, groupe, classe ou féminin) sera retenu.

Les coupes ne sont pas cumulables.

**Rappel tout pilote classé (e) qui ne se présentera pas à la remise des prix perdra le bénéfice de ses prix et coupes**

La remise des prix, coupes et palmarès aura lieu à la salle communale de Berrien